

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01341

Numéro SIREN : 423 351 527

Nom ou dénomination : A C O B E R SARL

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 2231



Commissaires aux
Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SARL A.C.O.B.E.R

Société à Responsabilité limitée au capital de 160 000 EUROS

Siège social :

Centre Commercial Géant Casino

365 avenue de Mazargues

13008 MARSEILLE

423 351 527

RCS MARSEILLE



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 02.12 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Analyse de la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a débuté le 23 juin 1999 et a pour activité l'optique et la photographie. Elle dispose d'un capital de 160 000 €.

Les derniers comptes annuels du 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un niveau de 329 694 € de capitaux propres avec un capital social de 160 000 €. La société a réalisé un chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 de 286 195 €, et enregistrait un bénéfice de 13 382 €.

Une situation a été établie au 30 juin 2023 par votre expert-comptable. Cette situation n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité. Elle fait apparaître un niveau de 346 773 € de capitaux propres.

La société réalise un chiffre d'affaires au 30 juin 2023 de 126 496 €, et enregistre un bénéfice de 17 080 €.

Au 30.06.2023, le montant de l'actif immobilisé brut est de 205 086 €, il est de 104 730 €. L'actif comprend un fonds de commerce pour 56 406 €, une construction sur sol d'autrui totalement amortie, des agencements, du matériel de bureau et du mobilier pour une valeur nette de 7 322 €.

On retrouve également des titres de participation pour 15 200 €, ainsi qu'une créance liée à ces titres pour 19 143 €.

Nous nous sommes assurés de la réalité des biens figurant à l'actif et qu'il n'y avait lieu de déprécier ni le fonds de commerce ni les titres.

Le stock présente une valeur nette au 30.06.2023 de 66 969 €.

Il n'y a pas de créances clients dans les comptes au 30.06.2023, on retrouve simplement des autres créances pour 16 098 €, ces créances ne présentent pas de risques de recouvrement.

La trésorerie présente, au 30.06.2023, un solde largement excédentaire de 181 305 €.

Les dettes se composent principalement de comptes courants associés pour 3 386 €, de dettes fournisseurs pour 13 895 € et de dettes fiscales et sociales pour 11 741 €. Ces dettes ne présentent pas une forte antériorité.

Il n'existe aucun événement postérieur à la situation du 30.06.2023 qui n'a mis en évidence d'éléments de nature à grever les capitaux propres si ce n'est une distribution de dividende de 12 000 €, en date du 28 décembre 2023.

2- Appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Aucun avantage particulier n'ayant été stipulé, nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Manosque le 18 janvier 2024

Isabelle CANDAELE
Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée

AJC AUDIT
Société de commissaires aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865